

FLASH INFO n°22

Avril et Mai 2024

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril

Mardi 16 avril 2024

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues,

Absente excusée : SCHLICH Ludivine (Pouvoir à BAUDRY Yves)

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Mr CHAUVEAU Jordan qui donne sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles, actée par Le Préfet.

Monsieur Le Maire présente au Conseil la nouvelle secrétaire de Mairie, Madame PABOEUF Sandrine, qui a pris ses fonctions de Secrétaire Générale à partir du 1^{er} mai en remplacement de Madame RENAUD Stéphanie qui a demandé sa mutation dans une autre commune.



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars à l'unanimité.

2. DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis de l'entreprise VIAUD pour de la mise en conformité du matériel incendie pour un montant de 821,74€ HT

3. PAYS DE FONTENAY VENDEE/ MODIFICATION DES STATUTS DU RESEAU LECTURE

Le Conseil approuve la prise des compétences « coordination du réseau de lecture publique » et le projet de modification des statuts par la Communauté des Communes du Pays Fontenay Vendée.

4. E-COLLECTIVITES/ CONVENTION DE SERVICES/ CENTRALE D'ACHATS TELECOM

Le Conseil qui adhère à E-Collectivité souhaite bénéficier des conditions obtenues après consultation chez les fournisseurs du service de télécommunication.

La société LINKT a été retenue pour un montant de 411,50€ HT / mois (352,88€ HT/ mois auparavant) avec un engagement de 24 mois.

5. SUBVENTIONS 2024

Le Conseil a décidé de valider les subventions communales 2024 suivantes :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT
Parents d'élèves (APE)	300€
Amicale Laïque	190€
Avant-Garde Sérignolaise	300€
FCPB	260€
Cyclo Club	180€
Rebond Sud Vendée (Tennis)	80€
Astro Club	100€
Société de chasse	120€
UNC Sérigné	120€
Palet Fonte	120€
Retraite sportive	130€
Moto Club les Petites bielles	80€
Outil en mains	70€
Fondation du Patrimoine	100€
Quartier Sérigné- Pissotte- Porte St Michel	Prêt de Matériels
Bénévoles, naturellement Sérigné	200€
ADMR	1300€
ADMR Services de soins	366€
Rucher du Pôle de Proximité	150€
Karaté de Fontenay, subvention exceptionnelle pour Mr Brondy Joackim, votée en février 2024	150€

6. ECOLE LES PIERIDES / SEMAINE DE 4 JOURS

Le Conseil approuve le maintien de la semaine en 4 jours soit 24 heures d'enseignement par semaine :

- Du lundi au vendredi : 9 h-12 h et 13h 30-16 h 30

Le Conseil rappelle que l'accueil des enfants se fait à partir de 8 h 50 et 13 h 20.

Mardi 21 mai 2024

Etaients présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Absente excusée : BOUILLAUD Julie (pouvoir à Marylène LERIDON)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 AVRIL 2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le Conseil valide le devis de « De La Feuille au meuble » concernant la fabrication sur mesure d'une porte d'entrée de la mairie et son remplacement de 7 945,00 € HT
- Le Conseil valide le devis d'Arcane Industries concernant l'acquisition d'un fût de 200 l de vinaigre blanc ménager pour 218,50 € HT (pour le désherbage)
- Le Conseil valide les 2 devis de Giraud Environnement pour une intervention relative à la vidange, au nettoyage du bac à graisse et débouchage, curage de la canalisation de l'école publique, ainsi que pour la salle polyvalente pour 196,96 € HT chacun, soit au total 393,92 € HT

3. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISSES

Le Conseil a procédé au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales mises à jour.
Les personnes qui ont été tirées au sort sont :

- BIRAUD Constance
- CANTIN Vanessa
- GOUIN Alain

4. DEMANDE DE FINANCEMENT, OGEC DE PISSOTTE

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier de l'OGEC de l'école St-Joseph de Pissotte qui demande le financement des élèves de notre commune étant scolarisés à l'école privée de Pissotte.

Le Conseil refuse ce financement car la commune de Sérigné a sa propre école publique et peut recevoir d'autres enfants.

5. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 901 (non bâti) de 483 m2 situé rue des coquelicots
- AB 333 (bâti) de 960 m2 situé rue du ballet
- AB 339 (bâti) de 260 m2 situé rue du ballet
- AB 340 (bâti) de 928 m2 situé rue du ballet
- AB 341 (bâti) de 197 m2 situé rue du ballet
- AB 706 (bâti) de 181 m2 situé rue du ballet
- AB 708 (bâti) de 91 m2 situé rue du ballet

6. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil a adopté la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps non complet (28 h par semaine) et la **création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps plein** à partir du 1^{er} juin afin de répondre au mieux aux différentes tâches qui lui sont confiées et de pouvoir également assurer son temps d'ouverture du bureau de poste.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouveaux horaires de l'accueil de la Mairie et de l'agence postale :

- + Lundi : 9 h - 12 h 30 et 16 h – 18 h 45
- + Mardi : 9 h - 12 h 30
- + Mercredi : 9 h - 12 h 30
- + Jeudi : 9 h – 12 h 30
- + Vendredi : 9 h - 12h 30 et 16 h - 18 h 45



Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 H
Pensez à vous munir de votre carte d'électeur et de votre pièce d'identité

RAPPEL DES HORAIRES NUISANCES SONORES

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le Dimanche et Jours Fériés : de 10h à 12h

La bibliothèque « au fil des mots »

reste ouverte pendant l'été aux horaires habituels :

Lundi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

DATES A RETENIR

- Dimanche 9 juin : **Elections Européennes** – Mairie
- Samedi 15 juin : **Balade Sérignolaise** – salle polyvalente
- Dimanche 16 juin : **Cochon grillé organisé par l'Amicale Laïque** – salle de l'Amicale
- Dimanche 30 juin : **Kermesse de l'école** – salle polyvalente
- Samedi 20 juillet : **Fête au village avec feu d'artifice** - terrain situé route de Marsais Ste Radegonde

« Retour en images sur la cérémonie du 8 mai »



« Marché Sérignolais et Vide-grenier » Dimanche 26 mai

Un très grand merci aux exposants et aux deux associations (APE et Avant-Garde Sérignolaise) pour leur investissement lors du 4^{ème} Marché Sérignolais et Vide Grenier

19 exposants ont investi le parking du Petit Logis

COOP	L'Instinct Gravure	Christopher Bremaud BC carrelage
Delphine Giraud Auteure	L'Atelier de James	Propriétés privées Arnaud Drouot
De la Feuille au Meuble	IAD Julien Bouillaud	Valin Maçonnerie
Nath céramique artisanale	Frédéric Baudry Naturopathe	Yoann Dépanne
Le Rucher de Pissotte	David Maixent DM MECA	SAFTI Valérie Alves et Marylène Baudry
Air Sud Vendée	Moto club « les petites bielles »	L'atelier danse Angéline Auguin
Joackim Brondy (Fontenay Karaté Shotokan)		

Rendez-vous l'année prochaine pour la 5^{ème} édition !





DROUOT-BERNARD Luna, née le 17.03.24



CHARBONNEAU Monique, le 14.04.2024

BERLAND Marie-Noëlle, le 29.04.2024



ETIENNE David et BENE Betty,
le 13.04.2024

AUTREFOIS SERIGNE

Sérigné

29 Lundi 7 SEPTEMBRE 2015

La commune se porte acquéreur de la salle du patronage

Sur une pierre gravée sur le mur d'enceinte, au n° 16 de la rue du Petit Logis, il est inscrit « cet établissement a été fondé par Mme Vinet et Melle Henriette Vinet, sa fille, les deux bienfaitrices, et donné à la commune en 1864 ».

L'ensemble (parcelles AB 202 et 206) a été donné à la commune le 5 octobre 1864 sous condition d'y maintenir à perpétuité une école catholique de filles. Le 14 mars 1903, le tribunal d'instance de Fontenay annule la donation pour non-respect de la volonté des testatrices. L'Abeille de l'Ouest (association dépendante du Diocèse de Luçon) acquiert, en 1944, les parcelles AB 204 et 205 jouxtant l'ensemble, (maison d'habitation et dépendances devenues classe d'école) et la fontaine.

L'école privée y fonctionne jusqu'en 1968. Un acte notarié de mai 1995 atteste que l'Association diocésaine de Luçon est en possession des biens AB 202 et 206 depuis plus de 30 ans. La Paroisse Saint-Hilaire-de-Fontenay propose de vendre



L'ancienne maison d'habitation sera démolie pour laisser place à un parking.

l'ensemble des quatre parcelles à la commune pour un montant de 50 000 € net vendeur.

Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour cette acquisition afin de ne pas laisser ces biens à une offre privée. Le projet est d'y faire un parking d'une trentaine de places, le centre-bourg étant sous-équipé en stationnement (l'ancienne maison

d'habitation), de conserver la salle de réunion régulièrement utilisée, de conserver l'ancienne salle de classe et la salle de théâtre affectée actuellement au stockage du matériel de l'association l'Avant-garde, de permettre aux habitants de continuer d'utiliser l'eau de la fontaine.

Conseil : appel aux bénévoles pour les Temps d'activités

École

Cent enfants sont scolarisés cette année. Des effectifs qui augmentent et qui ne sont pas sans conséquences sur les services : la cantine, où le service des petits est chargé (jusqu'à 47 rationnaires) et nécessite la présence de plus d'adultes ; les Tap (temps d'activités périscolaires), où 93 enfants (sur 96) sont inscrits. Jacqueline Clochard, adjointe, rappelle le besoin d'adultes pour l'encadrement, surtout le vendredi. Un appel

est lancé aux bénévoles. Se manifester auprès de la mairie. Les travaux d'accessibilité ont été réalisés.

Salle socioculturelle

Les travaux sont terminés. La salle sera inaugurée le 10 octobre.

Association des maires de France

Les élus soutiennent la demande de l'AMF afin que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations de l'État, tant dans son volume

que son calendrier.

Lotissement de la Granche-Ouche

Les lots sont à vendre au prix de 35 € le m². Un lot est réservé.

Éclairage public

Les lampes au mercure ont permis une économie de 25 %.

Communauté des communes

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.